

Cruel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 30

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214856>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dit-elle, ça fait une *touzaine* d'œufs à la semaine : je ne l'ai pas besoin de plus. »

A voir la joie de la bonne vieille, messieurs les communistes auraient-ils encore le courage de prêcher l'abolition de la propriété ?

Si belles cependant que fussent les trois poules, elles nous frappaient par leur air mélancolique.

— Mère Stourtze, vous devriez bien leur donner un coq.

— Un *gog!* pourquoi faire? Les *gogs*, c'est comme les hommes, ça ne fait que boire et mancher. Che l'ai eu un homme, che le sais bien comme c'est. V. F.

L'heure du sergent. — Caporal, quelle heure est-il désormais ?

— Sergent, je crois qu'il est quatre heures, néanmoins. — A. C.

Au bal. — N'est-ce pas votre amie Mme D... qui danse là-bas ? demandait-on à Mme M...

— Oui, c'est elle.

— Sa robe est bien mal faite !

— Horriblement !... Mais si elle était bien faite, elle ne lui siérait pas. — A. C.

ON RÉTOUA DÉ FÈRE

(Patois de la Gruyère).

DJAN ou Fâvre iré j'ou grantin vévo et po ché koncholé béchi kotiè yâdzo on bon kou. Po fourni, Djan trovâvé ke le bon Diu l'avi jou réjon dè dere ke n'irè pâ bon ke l'omo chi cholè et a foârthe dè ché teri pri dè la Nini l'avi réuchi à la mariâ. Chtache iré ouna tota dégremlia, li faji bin chon minâdzo, li chognivè bin ché j'infan, ma ye faliè ke Djan martziche drè et ke ne ché dèmorichè pâ tru pè lè kabarè. L'avi réjon, ou fon, et che Djan arrouvavè tru lâ, ma fè, irè mo réchu. Gâ à la kâra et kotiè kou... à la remache !

On dedzou né, iré à la fère dè la chin Nikolé, kriyo bin, mon Djan ch'irè intrègnè pè le Tzavo-Blian avui dutrè j'èmi, l'avi mankâ le dèri trin et kan l'avi volu ch'inmodâ ch'irè trovâ ke l'avi bin prou a tzerdji. La route iré grantâ et kan l'a apèchu cha méjon, ché demandâvé dzâ chin ke pori bin invintâ po di j'echkujè. Ma, diablò pringnè, dévan la méjon, nekué vithe ? La Nini avui la remache chu l'épôla. Djan tot épouri li di : « Atin, atin ou mintè ke no chan dedin ». Ma l'ôtra ne répon rin et ne budzè pâ. Djan n'oujâvé pa aprotchi, ché katzè dèri on père et ch'indoua diora in chondzin ne ché tru a tiè. Ma faji frè, ou bè d'on momin ché révélyè et vè adî la fémala à la remache k'atindè. Chti kou l'avi dzâ la titha on bokon pe libra et ch'ajârdè on tro. Tiè vi-the ? Lè j'infan outre le dzuè ch'iran démorâ a fère ou on omo dè nè et li avan balyi po fuji, na remache. Djan rachûrà ch'infelè a l'ôtho et po chti kou la réuchi a kondzerâ l'orâdzo, ma... li a faliyu promettre prou d'affère.

LUVI DOU PRA D'AMON.

(La Gruyère).

LES CHANTS NATIONAUX

L'hymne américain.

Les hymnes qui remuent profondément les masses ne sont pas, comme on le pourrait croire, des œuvres longuement mûries dans la méditation du cabinet. Que faut-il pour emporter les foules ? Du souffle.

C'est au souffle que les Français doivent la *Marseillaise* et le *Rhin allemand*. C'est au souffle que nous, Suisses, devons le *Roulez, tambours!* On en connaît l'histoire.

L'hymne américain, que la grande guerre a popularisé sur le vieux continent, est dû, lui aussi, au souffle. Il a été composé, rappellent les *Annales*, en 1812, par Francis Scott Key, du

Maryland, pendant la guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre.

Quand les Anglais attaquèrent Baltimore, Key fut envoyé en parlementaire et retenu par l'amiral anglais sur la frégate *La Surprise*, il passa une nuit dans l'angoisse, à côté des canons qui tiraient sur sa ville.

A l'aube, Key vit le drapeau des *stats and stripes* toujours flottant sur les bastions du fort Mc Henry. Et le chant jaillit sous l'émotion du moment.

Le gant. — Cueilli dans une page d'annonces :

Perdu dimanche à l'église de St-Paul, un gant en cuir rouge ; le rapporter avenue de Tivoli, chez M....., ce gant faisant la paire avec un autre.

Cruel. — Un général, de noble lignée, ayant perdu une bataille et fait une longue et grave maladie, revint à la Cour. Il demanda à l'un des membres de la maison impériale comment il le trouvait.

— Ma foi, mon cher, je vous trouve l'air passablement défait.

Les armoiries des communes vaudoises.

Notre fidèle ami et collaborateur Mérine nous fait une proposition très séduisante et à laquelle, comme nous, nos lecteurs feront, sans doute, l'accueil le plus empressé. Notre collaborateur nous propose de publier les clichés reproduisant les armes de celles de nos communes qui ont pris rang dans l'armorial vaudois. Il veut bien — et il s'y connaît — accompagner chacun de ces clichés d'une intéressante notice explicative. Cette publication engagera peut-être les communes qui n'ont pas encore d'armoiries à s'accorder ce luxe, bien permis. Elles trouveront facilement dans leur histoire ou, à ce défaut, dans quelque coutume ou tradition locale les éléments susceptibles d'inspirer l'héraldiste aux lumières de qui elles feront appel.

Pour faciliter la publication en question, le *Conteur* espère que les administrations communales qui possèdent un cliché de leurs armes, pour leurs entêtes de lettres et d'enveloppes, voudront bien le lui confier ; il en aura grand soin et le renverra aux prêteurs sitôt après le tirage du journal.

Un répit. — Bonjour, cher monsieur Lignu, comment va ?

— Tout doucement. Vous venez pour le terme ?

— Mais oui.

— Diable! vous me voyez désolé, monsieur... Je ne suis pas, hélas! en mesure de m'acquitter à présent.

— Qu'à cela ne tienne! Entre vieilles connaissances, comme nous, on s'entend toujours. Ne vous gênez pas ; je monte chez M. Piquepatte, le locataire du cinquième. En redescendant, je repasserai vers vous, voilà tout. — A. C.

DIMANCHE

Les volets sont poussés ; les fumiers bien en ligne, On a torché la rue à grands coups de balai, Le village en a pris quelque chose de digne, — Ce matin, les pompiers ont réussi l'essai ;

On a mis des faux-cols... et le syndic a fait Gôûter aux hydrantièrs du vin blanc de sa vigne. — Les chefs de pompe avaient un brassard pour

[insigne — Maintenant, c'est l'heure où les gosses vont au lait ; Et là-bas, sur un banc qui branle et se disloque, Les mains sur les genoux, un pied hors de la socque, Le père Auguste dit des mots drôles aux gens :

Il a la lèvre farce et l'occiput en meule, Il raconte ! et ses yeux se plissent, cependant Qu'un rire fait bouger sa pipe dans sa gueule...

PIERRE ALIN.

(Douze Croquis campagnards).

CONFÉRENCE CONTRADICTOIRE

La mode est aujourd'hui aux conférences dites « contradictoires ». Ce sont les partis avancés, surtout, qui affectionnent ce moyen d'employer les loisirs de plus en plus nombreux que s'octroient leurs adeptes. Mais, chose curieuse, dans ces débats « contradictoires », tout est permis que la contradiction. C'est là l'un des effets, parmi bien d'autres, de même genre, du régime nouveau de « liberté », qui nous est annoncé. Il y a de quoi se réjouir. Voici, à ce propos, l'amusant et suggestif récit que fait le journal : *Pour le droit*, d'une de ces conférences contradictoires organisée à Genève, il n'y a pas longtemps.

« MM. Cornu et Croisier, Suisses rentrés récemment de Petrograd, nous avaient conviés à une conférence sur le bolchévisme dans la grande salle de la Réformation, où un très nombreux auditoire se trouva réuni. Mais, dès les premières paroles, le professeur Cornu fut interrompu, invectivé, raillé par des bolchevistes disséminés dans la salle. Le public ayant protesté, il s'ensuivit un tohu-bohu indescriptible et la séance fut interrompue pendant trente quarante minutes. Puis quelques gendarmes, qu'on avait été requérir, ayant expulsé les principaux perturbateurs, M. Cornu s'efforça de continuer ; mais l'accalmie ne fut pas longue, les expulsés, revenus à leur place, ayant recommencé à interrompre.

« M. Croisier fut moins heureux encore. Ses révélations n'étaient certes pas pour plaire à ceux qui proclament les beautés du régime bolcheviste et le désintéressement de ses leaders. Toute une équipe de jeunesse socialiste, groupée au fond de la salle, s'étant donné le mot pour applaudir bruyamment chaque fois que le conférencier allait donner des chiffres ou des précisions, M. Croisier dut abandonner la lutte. Après deux heures de charivari, la séance fut levée.

« Quelques jours auparavant, M. Paul Birakoff, après un séjour de cinq jours en Russie, avait glorifié, à la Salle centrale, le régime bolcheviste, écouté dans un silence recueilli. Quarante-vingts Suisses étaient présents ; respectueux de la liberté de parole, ils restèrent silencieux. Lorsque le conférencier demanda si quelqu'un avait des objections à présenter, MM. Cornu et Croisier se levèrent, mais ne purent arriver à se faire entendre. Il était donc naturel que nos deux concitoyens cherchassent un autre moyen d'éclairer le public. Mais l'expérience a montré par deux fois que la liberté de parole n'existe plus à Genève que pour les bolchevistes. »

A CEUX QUI ONT DÉFENDU LA PATRIE

La plupart des communes du canton ont donné à ceux des leurs qui ont servi sous les drapeaux durant la grande guerre, un souvenir commémoratif de ce service, souvenir qui est, au même temps, un juste témoignage de reconnaissance. Les communes qui n'ont pas encore accompli ce devoir, vont le faire. C'est le cas de Lausanne, où un comité d'initiative vient de se constituer sous les auspices de l'autorité municipale.

Ce comité, qui compte des représentants du sentiment, nos députés aux Chambres fédérales, des représentants de nos autorités cantonales et communales, du commerce et des sociétés locales s'occupera de faire graver et distribuer une médaille commémorative de la mobilisation de guerre. A Lausanne, il n'est guère possible, vu le grand nombre des intéressés, de s'adresser exclusivement à la commune, déjà fortement mise à contribution. Au demeurant, cette marque de sympathie aura beaucoup plus de prix si elle constitue une manifestation générale de tous les habitants de notre ville.

C'est pourquoi le comité organise une souscription publique. La population lausannoise aura le cœur d'exprimer la solidarité de tous et d'apporter son obole, de façon à permettre la distribution de